

Comme si de rien n'était, certaines familles monfortoises, changeaient de nom sans coup férir. Il faut, de temps en temps, trouver des notables pour garantir que, derrière tel ou tel mot, il n'y a qu'un seul personnage.

Il en va ainsi pour Joseph Lauzéro Dantraigue qui, le 21 avril 1648, se doit de confirmer ses nombreuses signatures, ainsi que celles de son fils. C'est le notaire Jean-François Dabrin (1) qui reçoit ainsi les confirmations.

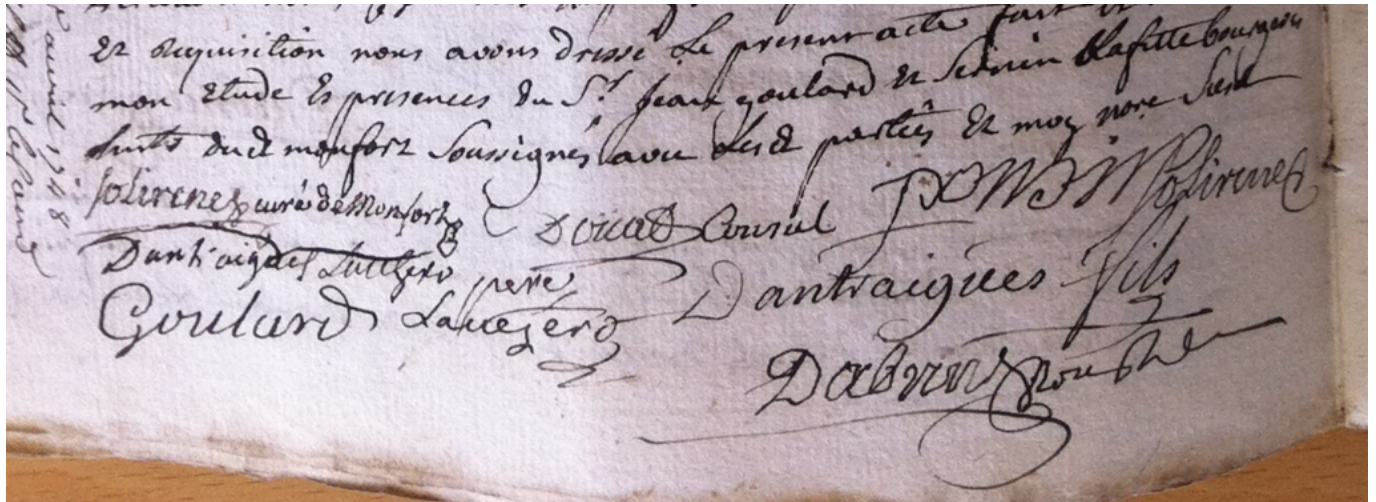
Un texte bien écrit et précis

*"(...) de Dieu roi de France et de Navarre par et devant le notaire royal de la ville de Monfort soussigné présents les témoins bas nommés ont comparu en personne maître Jean Solirène, docteur en théologie, prêtre et curé dudit Monfort, le sieur Louis Ponsin ancien capitaine d'infanterie, le sieur Fabien Solirène bourgeois et le sieur Laurent Divat consul dudit Monfort lesquels ayant la personne du sieur **Joseph Lauzéro Dantraigues** et **Jean Baptiste Lauzéro Dantraigues** tous habitant dudit Monfort ont déclaré, certifié et attesté que ledit Sieur Joseph Lauzéro Dantraigues était marié de feu Demoiselle Marie de Raisin que c'est son propre et vrai nom, que les différents noms qu'il a pris et qui lui ont été donné dans plusieurs actes soit de Dantraigues Lauzéro (2) soit de Lauzéro Dantraigues, soit de Joseph, soit de Jean Joseph sont des erreurs qui se sont glissées et que nonobstant ces différences de nom c'est toujours ledit sieur Joseph Lauzéro Dantraigues qu'on a entendu désigné dans les dits actes en quoi et loi le mari de ladite feu demoiselle Marie de Raisin comme aussi les deux sieurs comparant certifie et attestent que c'est par erreur que le sieur Jean-Baptiste Lauzéro Dantraigues fils aîné dudit Joseph Lauzéro Dantraigues et de ladite feu demoiselle Marie de Raisin a été nommé seulement Baptiste dans le testament de la dite demoiselle Marie Raisin sa mère retenu par moi, notaire le 20 octobre 1746 comme elle et inscrit au bureau de Mauvezin le 20 mars 1747 et dans la procuration passée conjointement avec ledit sieur son père par devant moi notaire le 14 janvier 1748 pour ratifié le contrat de vente fait le 29 mars 1747 aux sieur et demoiselle Dassat d'une maison sise à ?? ?? de leur prix et recevoir ce qui reste du prix de ladite vente et qu'allégeant de la différence de nom de famille et de baptême elle provient de la même cause de qui de tout ce dessus les dits sieurs Lauzéro Dantraigues père et fils ont requis moi ?? leur retenir acte et au surplus consentent à la validité et ?? de tous les actes par eux passés sous tels noms qu'ils y sont dénommés que s'ils étaient passé sous leurs véritables noms ci dessus employés desquelles attestations consentement et acquisition nous avons dressé le présent acte (...)"*

Des garants de choix

Que je sorte ce texte comme cela, au milieu de la famille Broqueville, n'est pas innocent. Joseph et Jean-Basptiste sont les lointains descendants de Blasie Broqueville d'Empiroy (+1668) qui s'était mariée avec François Lauzéro (+ av. 1664). (3) Ceci étant, il faut pas moins de un prêtre (Jean Solirène), un militaire (Louis Ponsin), un Bourgeois (Fabien Solirène) et un consul (Laurent Divat) pour être les garants que les deux Lauzéro sont bien les bonnes personnes.

Je n'ai pas trouver de textes similaires pour les Broqueville alors qu'eux aussi utilisaient le nom de leurs domaines pour signer certains documents. Ainsi nous avons des signatures type Piroy ou enpiroi pour la branche des Empiroy et Dardé pour la branche des Endardé. Nous avons eu aussi juste la signature de Maussombat pour Blaise Broqueville. Jean-Baptiste Broqueville de Colomé signait simplement Colomé. Ce qui était ennuyant car, à son époque, une famille Colomé existait à Monfort, non reliée à la nôtre. Ainsi, il faut avoir l'œil pour se rendre compte que le texte concerne un membre de ma famille. Puis est arrivé la période révolutionnaire pour remettre tout le monde à jour. Il n'y avait plus que des Broqueville et des Lauzéro sans particule et sans référence aux domaines.



Ils sont quand même incorrigibles ces Lauzéro ! Le père et le fils ne placent pas le Lauzéro au même endroit ! tsssss ☐

Géry de Broqueville

1. Notaire Dabrin, côte 3E8806 (folio 58) aux Archives départementales du Gers ([10329-10331](#))
2. Certaines écritures fantaisistes montre les Dantraygue, d'Antraygue, qui représentent bien sûr les mêmes personnages.
3. Raymond Lauzéro fils de François et Blasie Broqueville est marié à Antoinette Beaumillé. De ce couple naît Bertrand qui épouse Claire de Ferrat. Leur fils Antoine fera un très beau mariage puisqu'il épouse Marie de Faudoas. C'est la naissance de la branche des Lauzéro Dantraigue. Joseph, dont nous avons déjà réaliser un article à propos de son [testament](#), est le fils d'Antoine.